
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 13 mai 2011

La journée des partenaires du vendredi 13 mai 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **La vente aux enchères publiques**

Madame la Directrice Départementale a rappelé aux partenaires que la vente aux enchères publiques aura bel et bien lieu le samedi 14 mai 2011, conformément à la Note circulaire N° 203/MEFB/DGDDI du 21 avril 2011. Elle a précisé que les marchandises concernées par la vente sont celles qui n'ont pas été déclarées dans les délais légaux.

Madame la Directrice a demandé aux personnes qui souhaiteraient acquérir des marchandises de se présenter sur les lieux de la vente.

Par ailleurs, en réponse à la revendication des acconiers et consignataires qui ont demandé à la douane de tenir compte des créances dont sont grevées les marchandises qui feront l'objet de la vente aux enchères publiques, Madame la Directrice a indiqué qu'il ne revient pas à la Douane de veiller au paiement de leurs créances. Elle a demandé aux acconiers et consignataires de mettre en place un système de sécurisation plus fiable de leurs recettes.

- **Le renouvellement et la création de comptes créditaires**

Le Colonel ODJO Florent, 1er Fondé de pouvoirs à la Recette Principale des Douanes, a rappelé que les opérations de renouvellement et de création de comptes créditaires sont terminées et a invité les intéressés à se rapprocher de la Recette pour le retrait des codes.

- **Les déclarations non liquidées et/ ou non apurées**

Se référant au travail de la Commission chargée du traitement des déclarations non liquidées et/ ou non apurées, le Colonel OKOUERE Paul, Chef des Opérations commerciales au Bureau Principal Extérieur, Chef par intérim dudit Bureau, a tenu à préciser que le travail de la Commission a été bien circonscrit et ne concerne que les déclarations souscrites de janvier 2006 à mars 2011.

Monsieur MBOUNGOU Joseph de GETMA a souhaité que la Douane édite les bulletins de liquidation, afin de permettre aux sociétés concernées de procéder au paiement des sommes dues.

- **Les déclarations liquidées déclarées impayées**

Monsieur MBOUNGOU Joseph de GETMA a fait part de son étonnement face aux déclarations liquidées et payées, déclarées impayées.

Madame la Directrice a demandé que soient produits les justificatifs y relatifs.

- **Les comptes de prépaiement**

S'exprimant au nom des titulaires de comptes de prépaiement bloqués depuis un certain temps, Monsieur MBOUNGOU Joseph de GETMA a souhaité que soit éclaircie la situation desdits comptes.

Madame la Directrice Départementale a rassuré les partenaires que la Commission conduite par le Conseiller MAVOUNGOU ZINGA est venue pour clarifier toutes les situations liées au recouvrement des créances de l'Etat.

Elle a donc demandé aux partenaires de présenter les justificatifs à la Commission.

- **Les IM8**

Madame la Directrice a informé les partenaires que suite à l'affluence des demandes d'IM8, la recevabilité des demandes est conditionnée par la présentation de la demande de régime privilégié portant la mention « Accusé de réception » de la Direction Générale de Douanes.

Monsieur NDINGA Alain de CFAO a fait observer qu'à la souscription du régime IM8 on ne peut pas connaître le régime définitif qui sera assigné à la marchandise.

Madame la Directrice a rappelé que la demande de souscription d'IM8 doit être motivée.

- **Le retard dans l'octroi du bénéfice de régime privilégié**

Monsieur BAKALA Alain de TRANSLO a déploré le retard observé dans l'octroi du bénéfice de régime privilégié.

Madame la Directrice a demandé une fois de plus aux partenaires d'avoir une antenne ou des représentants à Brazzaville pour le suivi des dossiers./-

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h00.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence